

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT ,

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 83/II60 / du 23/12/1983

Portant nomination de Madame BOMBY Joséphine, en qualité de Directrice de la Caisse Nationale d'Epargne au Ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n° 9/64 du 25 Juin 1964 portant création de l'Office National des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n° 82/217 du 5 Mars 1982, portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Information des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 susvisé ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Madame BOMBY Joséphine, Inspectrice Principale de 3e échelon, est nommée Directrice de la Caisse Nationale d'Epargne de l'Office National des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2..- La rémunération de l'intéressée sera prise en charge par l'Office Nationale des Postes et Télécommunications qui sera redevable envers le Trésor Public de la Contribution de ses droits à pension.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

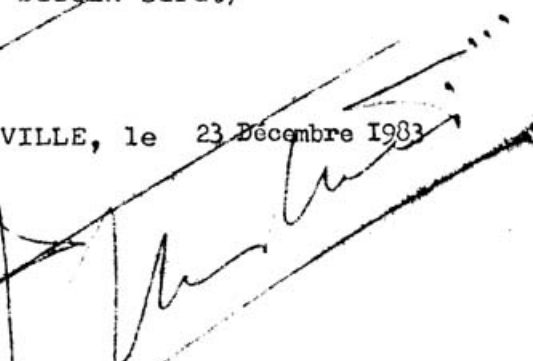
ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au Journal Officiel et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 23 Décembre 1983

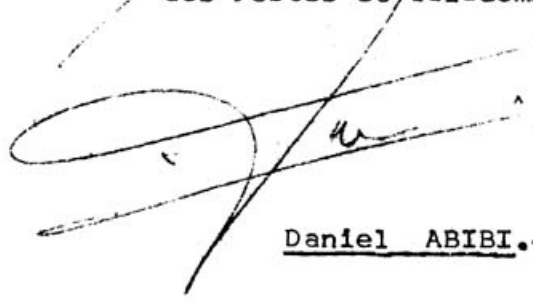
PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO-MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications


Daniel ABIBI.-

Le Ministre des Finances


Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

X